Registre des mentions

Numéro inscription: 10 875 443	Circ. foncière :	Stanstead
--------------------------------	------------------	-----------

DHM de présentation : 2003-11-14 09:00

Registre des mentions

Numéro inscription : 10 875 443 DHM de présentation : 2003-11-14 09:00

2003 -11- 1 4 heure-minute
10 875 443

1

L'AN DEUX MILLE TROIS (2003) le treizième (13e) jour du mois de novembre.

DEVANT Me. Pierre CHARLAND, notaire à Stanstead, Province de Québec.

COMPARAIT:

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE STANSTEAD, coopérative régie par la Loi des Caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Stanstead (484, Dufferin), Province de Québec, J0B 3E0, agissant au droit de CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE STANSTEAD, de la CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ROCK ISLAND et de CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE BEEBE suite à leur fusion, tel qu'il appert du certificat émis par l'Inspecteur général des institutions financières en date du 28 novembre 2000 et déposé au registre le 4 janvier 2001, sous le matricule 1149769680; ladite CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE STANSTEAD étant elle-même autrefois connue sous le nom de LA CAISSE POPULAIRE DE STANSTEAD, et dont le nom a été modifié suite à un certificat de modification des statuts émis par l'Inspecteur général des institutions financières, en date du 3 décembre 1998, ladite CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE BEEBE étant elle-même autrefois connue sous le nom de LA CAISSE POPULAIRE DE BEEBE, et dont le nom a été modifié suite à un certificat de modification des statuts émis par l'Inspecteur général des institutions financières, en date du 24 mai 1994, ici représentée par Lise DUQUETTE, directrice, services aux particuliers,

dûment autorisé(e) aux termes d'une résolution adoptée à l'assemblée de son conseil d'administration tenue le 20 février 2003.

Copie de cette résolution demeurant annexée aux présentes, après avoir été reconnue véritable et signée par le(la) représentant(e) avec et en présence du notaire, conformément aux dispositions de la Loi sur le notariat.

ci-après nommée: "le créancier".

Le créancier, préalablement au consentement à la modification cadastrale qui fait l'objet des présentes, déclare ce qui suit:

- 1. **Dwayne KEELER** et **Linda THAYER** sont propriétaires de l'immeuble suivant pour l'avoir acquis aux termes des actes ci-après:
 - Acte de vente entre Neil BACHELDER et Caroline GOODSELL et lesdits Dwayne KEELER et Linda THAYER, reçu devant Me. Pierre LANGLOIS, notaire, le 27 mai 1993, sous le numéro 10 902 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Stanstead le 28 mai 1993, sous le numéro 175111.
 - Acte d'Échange entre la VILLE DE ROCK ISLAND et lesdits Dwayne KEELER et Linda THAYER, reçu devant Me. Pierre CHARLAND, notaire, le 16 décembre 1993, sous le numéro 3938 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Stanstead le 17 décembre 1993, sous le numéro 177327.

Numéro inscription : 10 875 443 DHM de présentation : 2003-11-14 09:00

2

DÉSIGNATION

Un certain terrain connu et désigné comme étant une partie non-resubdivisée de la subdivision numéro <u>UN</u> du lot originaire numéro <u>DOUZE</u> (Ptie 12-1), aux plan et livre de renvoi officiels du <u>VILLAGE DE ROCK ISLAND</u>, <u>CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE STANSTEAD</u>.

Ladite partie de terrain étant plus amplement décrite et bornée comme suit :

De figure irrégulière.

Bornée vers le Nord par une autre partie non-resubdivisée dudit lot 12-1 et mesurant, le long de cette limite, trente-deux mètres (32 m); vers le Nord-Est par une autre partie non-resubdivisée dudit lot 12-1, étant l'emprise actuelle de la rue Butterfield, et mesurant, le long de cette limite, vingt-six mètres et soixante-trois centièmes (26,63 m) le long d'un arc de cercle ayant un rayon de trente et un mètres et quarante-trois centièmes (31,43 m); de nouveau vers le Nord-Est, par une autre partie non-resubdivisée dudit lot 12-1, étant l'emprise actuelle de la rue Butterfield, et mesurant, le long de cette limite, deux mètres et soixante-neuf centièmes (2,69 m); vers le Sud-Est par une autre partie non-resubdivisée dudit lot 12-1, étant l'emprise actuelle de la rue Railroad, et mesurant le long de cette limite, neuf mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (9,97 m); vers le Sud, par une autre partie non-resubdivisée dudit lot 12-1, étant l'emprise actuelle de la rue Railroad, et mesurant le long de cette limite, respectivement neuf mètres et cinquante-six centièmes (9,56 m), neuf mètres et huit centièmes (9,08 m), neuf mètres et dix-huit centièmes (9,18 m), huit mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (8,95 m) et deux mètres et soixante-deux centièmes (2,62 m); vers l'Ouest par une partie nonsubdivisée du lot 12, et mesurant, le long de cette limite, trente mètres et soixante-cinq centièmes (30,65 m).

Avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances sises dans la Ville de Stanstead (91, Railroad), Province de Québec, J0B 3E2.

2. Les dits **Dwayne KEELER** et **Linda THAYER** désirent procéder à la renumérotation de l'immeuble ci-dessus décrit, qui sera bientôt désigné comme suit :

DÉSIGNATION

Un certain terrain connu et désigné comme étant la subdivision numéro <u>DEUX</u> du lot originaire numéro <u>DOUZE</u> (12-2), aux plan et livre de renvoi officiels du <u>VILLAGE</u> <u>DE ROCK ISLAND</u>, <u>CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE STANSTEAD</u>.

- 3. L'immeuble désigné au paragraphe 2 fait l'objet d'un plan préparé par Christian LEFEBVRE, arpenteur-géomètre, en date du 21 mai 2003, sous le numéro 3310 de ses minutes.
- 4. L'immeuble ci-dessus décrit au paragraphe 1, est hypothéqué en faveur du créancier aux termes de l'acte suivant:

Acte de prêt et d'hypothèque signé en sa faveur par lesdits **Dwayne KEELER** et **Linda THAYER** et reçu devant Me. Pierre LANGLOIS, notaire, le 2 mai 1996, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Stanstead le 3 mai

Numéro înscription : 10 875 443 DHM de présentation : 2003-11-14 09:00

3

1996, sous le numéro 184282.

- 5. Ceci étant exposé, le créancier consent expressément à cette modification cadastrale entraînant la renumérotation susdite, le créancier se réservant contre le nouveau lot, les hypothèques conférées par l'acte précité.
- 6. Les présentes sont consenties sans novation ni dérogation aux droits antérieurs.

DONT ACTE à treize (7513) —	sous le numéro	sept mille cinq o	cent
des minutes du n			

LECTURE FAITE, le représentant du créancier signe en présence du notaire.

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE STANSTEAD.

par: Lise DUQUETTE.

Pierre CHARLAND, notaire

COPIE CERTIFICE
CONFORME DE LA
MINUTE DEMEURANT

Reproduction du nom du signataire du document numéro 10 875 443

Nom du signataire du document 10 875 443

Aucune signature



$m{\acute{E}}$ tat certifié d'inscription $m{\it DE} \, m{\it D}$ roit

AU **R**EGISTRE FONCIER DU **Q**UÉBEC

Je certifie que la réquisition présentée le <u>2003-11-14 à 09:00</u> a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de <u>Stanstead</u> sous le numéro <u>10 875 443</u>.

Identification de la réquisition

Mode de présentation :

Acte

Forme:

Notaire instrumentant :

Notariée en minute Me Pierre Charland

Numéro de minute :

7 5 1 3